Bulletin d'information

le coquesillon

Municipalité de Sainte-Luce

Volume 19, numéro 1

1er février 2021

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil auront lieu à compter de 20 h, et ce, aux dates suivantes :

Mercredi 17 février 2021
Mercredi 17 mars 2021
Mercredi 21 avril 2021
Mercredi 19 mai 2021
Mercredi 16 juin 2021
Mercredi 14 juillet 2021
Mercredi 18 août 2021
Mercredi 15 septembre 2021
Mercredi 6 octobre 2021
Jeudi 18 novembre 2021
Mercredi 15 décembre 2021

NB. Veuillez noter que puisque nous sommes en zone rouge pour le moment, les séances du conseil ne peuvent accueillir de public. Les citoyens peuvent y participer via un hyperlien Zoom publié sur la page Facebook ou sur le site Internet dans les jours précédents la séance.

Le projet d'ordre du jour de chacune des séances est disponible le matin même de leur tenue. Vous pouvez les consulter en allant sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sainteluce.ca

PROCHAIN VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le prochain versement des taxes municipales est le **15 mars 2021.**

Note : L'envoi postal du compte de taxes se fera le 12 février 2021.
À cause de la COVID-19 et des mesures sanitaires inhérentes, les paiements au bureau municipal ne sont pas possibles pour le moment. Vous pouvez payer votre compte dans la plupart des institutions financières et en ligne par paiement électronique ou en nous envoyant un chèque par la poste.

Les dates des prochains paiements de taxes seront : le 14 mai, le 14 juillet et le 14 septembre.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Mot de la Maire
- Application Telmatik
- Mission 100 tonnes
- Prévention incendie
- Barrières pour fermeture de routes
- Mesures sanitaires COVID-19
- Session de cours hiver-printemps 2021
- Budget 2021
- Plan triennal des immobilisations
- Lingettes désinfectantes
- Mot vert du mois
- Lingettes désinfectantes

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Club des 50 ans et plus de Luceville
- Marché public
- Bibliothèque de Sainte-Luce

AUTRES

- Offre d'emploi
- Centre d'action bénévole

JOURS FÉRIÉS

Veuillez noter que les bureaux de la Municipalité et des Travaux publics seront fermés le vendredi 2 avril et le lundi 5 avril 2021.

URGENCES MUNICIPALES

Un service est disponible pour les urgences municipales, comme un bris d'aqueduc. Pour signaler un tel problème, vous pouvez composer le 418 732-0298. Pour un incendie ou un transport ambulancier, faites le 911.

MOT DE LA MAIRE

Chères Luçoises et chers Luçois,

Je m'adresse à vous en tant que maire suppléante, fonction que j'occuperai quelques semaines pendant l'absence de notre maire Maïté Blanchette Vézina pour cause de maladie. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous une année 2021 qui vous permettra de recommencer vos activités de socialisation, de rencontrer vos familles, amis et voisins. Bien entendu, je souhaite à tous la santé autant physique que psychologique. La période de pandémie que nous vivons laissera sa traînée de conséquences alors il faut prendre soin de nous, c'est important.

Pour ce qui a trait à notre Municipalité, l'année 2021 est la dernière du mandat de votre conseil municipal, les élections se tenant en début novembre 2021. Nos objectifs pour la prochaine année seront donc de conclure les projets que nous avons mis en place dans notre plan d'action 2019-2021. L'adoption de notre budget et du plan triennal d'immobilisation le 27 janvier 2021 en sont la démonstration.

Un budget qui respecte la capacité de payer des citoyens, qui maintient une qualité de services et qui finalise certains projets tels que la bibliothèque secteur Luceville et la patinoire. La mise en place des conditions pour entreprendre des projets d'infrastructure importants qui concernent la captation d'eau potable, les égouts, la réfection de nos rues et routes et l'entretien de nos immeubles sont aussi à l'ordre du jour. L'amélioration des moyens de communication avec les citoyens, l'amélioration de l'offre au niveau des sports, loisirs et culture, le positionnement de Sainte-Luce au niveau touristique et la mise en place de conditions favorisant un bon climat de travail à nos employés sont des incontournables sur lesquels nous travaillerons dans les mois à venir.

En terminant, au nom du conseil municipal, je tiens à souligner le travail, le dévouement et l'implication de l'ensemble du personnel de notre municipalité, l'implication des bénévoles et des organismes de notre milieu. Tous ensemble, nous permettons de faire de Sainte-Luce, une communauté où il fait bon vivre, un lieu qui est attirant pour les touristes et où plusieurs souhaiteraient y vivre.

Solidairement,

Micheline Barriault, maire suppléante

APPLICATION TELMATIK !

La Municipalité de Sainte-Luce souhaite pouvoir rejoindre tous ses citoyens en cas d'urgence (bris d'aqueduc, avis d'ébullition, travaux d'asphaltage, etc.).

Pour ce faire, nous utilisons le programme **Telmatik** et nous devons mettre à jour notre base de données.
Nous vous invitons donc à venir entrer vos coordonnées et vous recevrez les notifications d'alerte selon le cas. Allez sur notre site Internet et cliquez sur le bouton Telmatik qui se trouve à la droite sur notre page d'accueil :

telmatik

MISSION 100 TONNES

L'objectif Mission 100 tonnes est atteint! Maintenant, en route vers Mission 1000 tonnes. La Municipalité est partenaire de ce beau projet. Nous tenons à féliciter monsieur Jimmy Vigneux et madame Lyne Morissette ainsi que l'ensemble des bénévoles pour avoir atteint l'objectif!

MISSION 100 TONNES

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE

Toutes les activités sont présentement annulées à cause des circonstances entourant la COVID-19. Les activités comme les parties de cartes, la pétanque et le programme Viactive reprendront seulement lorsque les mesures sanitaires émises par la Direction de la santé publique permettront la reprise des activités.

Je profite de l'occasion pour souhaiter une bonne et heureuse année 2021 et de la santé à toutes et tous nos membres.
Rachel Fortin, secrétaire : 418-896-3077.

MARCHÉ PUBLIC DE SAINTE-LUCE – BÉNÉVOLES : APPEL À TOUS!

Nous sommes à la recherche de personnes qui voudraient siéger au conseil d'administration ou être bénévoles lors des journées du marché. Vous avez des idées, vous voulez vous impliquer et avoir la chance de faire une différence pour le dynamisme de notre belle municipalité, faites-nous signe.
N'hésitez pas à communiquer votre intérêt à : shaun.boisclair@hotmail.com.

Le nombre d'intervenants sur les lieux d'un incendie

Plusieurs citoyens nous demandent pourquoi nous sommes si nombreux sur les lieux d'un incendie de bâtiment. Nous allons tenter de répondre à la question en expliquant, le plus brièvement possible, le standard visé provenant des orientations du ministre en sécurité incendie.

i) Le nombre minimal de pompiers pour assurer une force de frappe appropriée

Quant au nombre minimal de pompiers nécessaires pour assurer une force de frappe appropriée, il peut être fixé à l'aide de la nomenclature des tâches critiques qui doivent normalement être accomplies sur les lieux d'un incendie. Ci-dessous, l'annexe 1 est inspirée du projet de norme NFPA 1710, du modèle ontarien[8] et du Tableau d'intervention efficace développé par le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI)[9] et reflétant les pratiques en vigueur dans les principales organisations de sécurité incendie du Canada et des États-Unis.

L'annexe 1 présente, en fonction des actions nécessaires au sauvetage et à l'extinction, un exemple de méthode de travail prévoyant l'effectif généralement considéré comme optimal pour effectuer une intervention dans un bâtiment constituant un risque faible.

Il faut noter que cet effectif a été établi en fonction d'interventions de combat contre l'incendie dans des secteurs desservis par un réseau d'approvisionnement en eau, où il n'est pas nécessaire de procéder au transport de l'eau. Du personnel supplémentaire devrait normalement être prévu pour le fonctionnement de chacun des camions-citernes ou des équipements destinés, en milieu rural, au pompage de l'eau à partir d'une autre source d'approvisionnement qu'un réseau d'aqueduc et à son acheminement sur les lieux de l'incendie. La norme NFPA 1142 Standard on Water Supplies for Suburban and Rural Fire Fighting propose différentes stratégies à cet effet.

ii) Le recours à du renfort ou à du personnel de relève

La détermination du nombre d'intervenants doit tenir compte d'un éventuel besoin de recourir à du renfort, lors d'alertes subséquentes, ou à du personnel de relève. Étant donné les délais que cela implique, on ne doit cependant pas compter sur une deuxième alerte ou sur les ressources offertes par l'entraide municipale afin d'assurer le nombre de pompiers nécessaires pour déployer la force de frappe initiale.

Après 15-20 minutes, huit de ces pompiers se retrouvent avec un cylindre d'air comprimé qui est vide. Ils doivent alors sortir changer de bouteille. Pendant ce temps, nous devons les remplacer immédiatement par huit autres pompiers équipés eux aussi d'appareils respiratoires. Idéalement, nous devons avoir dix-huit pompiers pour les 30-40 premières minutes de combat incendie.

Voir l'annexe 1 à la page suivante pour visualiser la répartition des pompiers sur le site en fonction des différentes tâches à exécuter.

8. Office of the Fire Marshall of Ontario, Fire Ground Staffing and Delivery Systems Within A Comprehensive Fire Safety Effectiveness Model, Ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels, 1993, 49 pages.

9. Service d'inspection des assureurs incendie, Évaluation de la protection du public contre l'incendie, Groupement technique des assureurs inc., 1987.

Annexe 1 : Effectif minimum et actions nécessaires aux opérations de sauvetage et d'extinction dans un bâtiment constituant un risque faible

ACTIVITÉS	NOMBRE DE POMPIERS	NUMÉRO DU POMPIER	NOMBRE CUMULATIF	OBJECTIF
Direction des opérations[2] (Premiers stades[1])	1	1	1	Analyser la situation
Fonctionnement de l'autopompe (Premiers stades[1])	1	2	2	Établir l'alimentation en eau
Recherche et sauvetage(Recherche primaire / Attaque) (Premiers stades[1])	2	3 et 4	4	Sauver les personnes en danger / Attaque rapide
Utilisation des équipements et accessoires nécessaires	2	5 et 6	6	Ventiler le bâtiment
Établissement d'une ligne d'attaque[3]	2	7 et 8	8	Confiner l'incendie dans le lieu d'origine - Protection de l'équipe de sauvetage et d'attaque
Établissement d'une ligne de protection/ Équipe de sauvetage rapide[3]	2	9 et 10	10	Prêter assistance aux équipes dans la zone dangereuse

[1] L'article 6-4.4.1 de la norme NFPA 1500 *Norme relative au programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie* précise que les premiers stades d'une intervention comprennent les tâches accomplies par le premier groupe arrivé sur les lieux, avec une seule équipe travaillant dans la zone dangereuse.

[2] L'article 6-4.4.2 de cette même norme précise qu'il est permis à l'un des membres en soutien d'assumer d'autres responsabilités en dehors de la zone dangereuse, notamment celles d'opérateur de véhicule, d'officier d'intervention, de technicien ou d'auxiliaire.
L'article 6-4.4.4 précise qu'aux premiers stades d'une intervention, lorsqu'une seule équipe travaille dans la zone dangereuse, il est permis au membre de l'équipe en soutien de porter assistance ou secours aux membres de son équipe, pourvu que l'abandon de sa tâche ne mette pas en péril la santé et la sécurité de l'équipe.

[3] L'article 6-4.4.4 de la norme NFPA 1500 précise que lorsqu'une deuxième équipe est affectée à la zone dangereuse, l'intervention n'est plus considérée comme étant aux premiers stades, et au moins une équipe de sauvetage rapide est alors nécessaire.

RAPPEL
INSTALLATIONS DE BARRIÈRES POUR FERMETURE DE ROUTES
Par mesure de sécurité lors d'une tempête, des routes pourraient être fermées à l'aide de barrières en fonction des conditions routières. Elles ont été installées dans les principaux secteurs névralgiques, c'est-à-dire :

- Le rang 2 Est (près du 110, rue Saint-Pierre Est)
- Le rang 2 Ouest (intersection des rues Bellevues et Saint-Pierre Ouest)
- Le rang 3 Ouest (près de la ferme Mékanie et fils : 307, rang 3 Ouest)
- L'entrée du rang 3 Est
- Limite municipale avec Saint-Anaclet
- Le rang 3 Est : limite municipale avec Mont-Joli
- Le rang 2 Est : limite municipale avec Sainte-Flavie

Lorsque les barrières de fermeture de routes sont en place, il est important de les respecter afin d'assurer votre sécurité ainsi que celle du personnel des services d'urgence.

Lorsque les barrières sont mises en place, les équipes de déneigement poursuivent leurs opérations sur le territoire de la Municipalité, entre autres afin de s'assurer que les services d'urgence puissent circuler pour venir porter secours aux personnes qui pourraient se retrouver dans de graves et urgentes situations. Les gens qui contreviennent à ces signalisations pourraient recevoir des amendes par les policiers de la Sûreté du Québec.

Nous comptons sur votre collaboration. Pour être informés des fermetures de routes, suivez-nous sur nos différentes plateformes, soient : la page Facebook de la Municipalité et celle de « 2e et 3e Rangs — Fermeture », le site Internet de la Municipalité et notre portail Telmatik.

COVID-19 MESURES SANITAIRES
La Municipalité de Sainte-Luce a mis en place des mesures sanitaires afin de protéger les citoyens ainsi que ses employés. Celles-ci sont mises à jour selon les directives du gouvernement du Québec. Voici les informations à retenir pour les différents services de votre municipalité.

Le bureau municipal est maintenu partiellement fermé au public
● Pour communiquer avec la direction et le personnel de l'administration, nous vous invitons à communiquer au 418 739-4317.

● Pour effectuer vos paiements de taxes ou autres, il est possible de déposer vos chèques dans la boîte aux lettres située à la porte avant du 1, rue Langlois, par la poste à la même adresse ou effectuer vos paiements par Internet ou à votre institution financière.

● Pour les services en urbanisme, nous vous invitons à communiquer au 418 739-4420, poste 2456. L'inspecteur en urbanisme communiquera avec vous dans un délai de 48 h pour connaître vos besoins et vous pourrez transmettre vos documents s'ils s'avèrent nécessaires au traitement de votre dossier, soit par courriel ou déposés dans la boîte aux lettres située à la porte avant du 1, rue Langlois. Si un rendez-vous ou une visite terrain est nécessaire, vous serez informés des mesures à suivre.

● Le service des loisirs est actif afin de relancer les activités permises dans le contexte actuel. Vous pouvez rejoindre le coordonnateur en loisirs au 418 739-4420, poste 4.

Le garage des travaux publics est maintenu fermé au public
● Pour toutes demandes, bien vouloir communiquer au 418 739-4317 ou pour une urgence au 418 732-0298. Nous vous demandons de bien vouloir respecter le 2 mètres de distanciation sociale lorsque vous aurez à rencontrer le personnel des travaux publics.

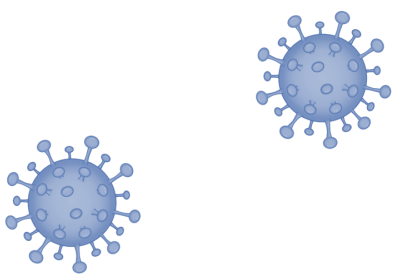

SESSION DE COURS HIVER-PRINTEMPS 2021

CARDIO-MUSCU

NOUVEAU : Session de cardio-muscu en ligne. Vous pouvez vous entrainer au moment qui vous convient et selon le nombre de fois que vous souhaitez! Pour information ou inscription, contactez madame **Louise Gagné au (418) 730-8943.**

OFFRE D'EMPLOI

LA PÉPINIÈRE DE SAINTE-LUCE

Des emplois disponibles à la pépinière!
Poste : **Aide sylvicole**

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est à la recherche de candidats pour combler des emplois **« d'aide sylvicole » au printemps 2021.**

Début d'emploi : Fin avril
Durée : 10 à 25 jours
Salaire horaire 2021 : 20,43 $

Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de services ou votre curriculum vitae :
Courriel : pepinieredesainte-luce@mffp.gouv.qc.ca
Adresse postale : 240, rang 2 Ouest, Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0

Le formulaire « Offre de service » est disponible à la page d'accueil du site Internet :
http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp

Pour information : 418-739-4819, poste 221

PRÉSENTATION DU BUDGET 2021

Chères citoyennes, chers citoyens,
C'est avec plaisir que nous vous présentons le budget de la Municipalité pour l'année 2021 ainsi que du programme triennal des immobilisations pour les années 2021-2022-2023. En vertu du Code municipal, ce seront les seuls sujets discutés au cours de cette séance.

Je tiens à souligner l'apport considérable des membres du conseil municipal, de notre équipe de direction, madame Nancy Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et monsieur Gilles Langlois, directeur des travaux publics et du service incendie; et de l'ensemble des employés qui ont collaboré avec nous pour atteindre nos objectifs d'équilibre budgétaire. Nous sommes conscients que l'augmentation de la taxe en 2018 ainsi que l'augmentation des évaluations de vos propriétés en 2019 ont eu des impacts importants sur les précédents comptes de taxes. Les augmentations au niveau des services de la Sûreté du Québec, les quotes-parts à la MRC de La Mitis, particulièrement la gestion des matières résiduelles, sont des aspects de notre budget sur lesquels nous n'avons pas d'emprise. Nous devons donc travailler avec ces impondérables.

Le rôle d'évaluation est passé de 275 628 100 en 2020 à 280 368 300 en 2021, et ce, en dépit des démolitions des résidences principales concernées par l'entente de financement avec le Ministère de la sécurité publique visant l'élimination des risques de sinistres côtiers.

Votre conseil municipal est tout à fait conscient des difficultés engendrées par la pandémie Covid-19 et des impacts qu'elle a causés dans l'ensemble de nos familles, que ce soit au niveau économique, physique ou psychologique. Nous considérons important de tenir compte de cette réalité et que celle-ci se répercute sur notre budget.

Nous sommes fiers de vous présenter le budget 2021 équilibré avec des revenus de 4 740 799 $ et des dépenses de 4 740 799. À cette fin, le conseil municipal gèle le taux de la taxe foncière de 2021 et malgré une augmentation considérable de 50 821 $ des coûts de la quote-part à la MRC de la Mitis concernant les matières résiduelles, et qui représenterait une augmentation de 31,54 $, le surplus libre de 2020 compensera cette augmentation. Dans cette même optique, l'augmentation des taux pour les services d'aqueduc et d'égouts, équivalente à un montant de 18,10 $ par unité de logement sera également assumée avec le surplus libre de 2020. Ces imputations provenant du surplus libre et qui représentent un montant global de 80 843 $ génère une économie de 49,64 $ pour une unité de logement.

Résultat : aucune augmentation du compte de taxes pour 2021 en ce qui concerne le taux de la taxe foncière et des taxes de services.

Malgré l'augmentation du coût de la vie, les ajustements salariaux des employés et élus, la finalisation ou la mise en place de projets, un gel du taux de la taxe foncière et des taxes de services est proposé. Nous vous encourageons à consulter les documents suivants sur notre site Internet pour connaître les détails de ce beau budget :

- Adoption du budget 2021
- Comparaison des budgets 2020-2021
- Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023

Notre développement social, communautaire, touristique et économique dépend de l'implication de tous. Le budget est un moment privilégié pour prendre un temps de réflexion avec vous sur nos objectifs, mais aussi, de reconnaissance à l'égard des efforts de tous les citoyens pour permettre que Sainte-Luce soit une municipalité qui rayonne.

Solidairement,

Micheline Barriault, Maire suppléante

Municipalité de Sainte-Luce

COMPARAISON DES BUDGETS
2020-2021

	BUDGET 2020	BUDGET 2021
REVENUS		
TAXES	(3 499 139)	(3 557 037)
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	(54 983)	(54 938)
TRANSFERTS	(385 425)	(385 206)
SERVICES RENDUS	(86 987)	(59 584)
IMPOSITION DE DROITS	(142 500)	(147 500)
AMENDES ET PÉNALITÉS	(14 000)	(19 000)
INTÉRÊTS	(16 000)	(14 500)
AUTRES REVENUS	(326 341)	(412 551)
TOTAL REVENUS	**(4 525 375)**	**(4 650 316)**
CHARGES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	797 690	812 745
SÉCURITÉ PUBLIQUE	510 823	534 948
TRANSPORT	882 808	941 798
HYGIÈNE DU MILIEU	695 080	768 961
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3 200	4 194
AMÉNAGEMENT,URBANISME ET DÉV.	202 720	204 761
LOISIRS ET CULTURE	491 915	516 126
FRAIS DE FINANCEMENT	199 115	216 189
TOTAL CHARGES	**3 783 351**	**3 999 722**
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	(742 024)	(650 594)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DETTE LONG TERME	652 500	674 900
AFFECTATIONS - SURPLUS/FONDS LOCAL/RUE CARON/ SOLDE DISP. RÈG. EMPR.	(38 117)	(90 483)
AFFECTATIONS - RÉSERVES FONDS LOCAL/REMB. FDR	127 641	66 177
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	**742 024**	**650 594**
TOTAUX DES REVENUS	(4 563 492)	(4 740 799)
TOTAUX DES DÉPENSES	4 563 492	4 740 799

26-01-21

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

		Programme triennal		Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation					
	Titre	**Année 2021**	**Année 2022**	**Année 2023**	**Date indéterminée**	**Consultation**	**Total du projet**	**Modes de financement**	**Fonctions**
1	Réaménagement du 67 rue St-Pierre Est ou construction d'une nouvelle caserne	À déterminer					À déterminer	R.E. et subvention	S.P.
2	Achat d'ordinateurs portables pour le télétravail	4 400 $					4 400 $	COVID19	Tous les services
3	Refaire les postes de chloration, secteurs Sainte-Luce et Luceville	En cours					À déterminer	50% Subvention Primeau 50% R.E.	H.M.
4	Réaménagement du dégrilleur secteur Luceville	À déterminer					À déterminer	Subvention / R.E.	H.M.
5	Achat du lot 3 464 849 pour nouvelles captation d'eau potable	En cours					À déterminer	R.E	H.M.
6	Augmentation de la capacité des étangs d'épuration, secteur Sainte-Luce	À déterminer				2 001 628 $	2 001 628 $	R.E. et Subvention	H.M.
7	Égout pluvial rue du Boisé	À déterminer					À déterminer	R.E.	H.M.
8	Plan directeur d'aménagement du secteur de l'Anse-aux-Coques	En cours					À déterminer	Subventions et F.D.R. ou R.E.	H.M.
9	Phase 2 de la rénovation de l'église du secteur Luceville – Transformation en espace culturel et communautaire	En cours					À déterminer	Subventions et R.E.	L.C.
10	Aménagement coin St-Pierre et St-Alphonse	À déterminer					À déterminer	À déterminer	À déterminer
11	Finaliser les bandes de la patinoire de Luceville ainsi que l'achat et l'installation du grillage	En cours					À déterminer	R.E. et 50% subvention	L.C.
12	Finaliser l'éclairage du terrain de soccer	À déterminer					À déterminer	R.E. et 50% subvention	L.C.
13	Bolards pour pistes cyclables route 298	5 000 $					5 000 $	Subvention	L.C.
14	1 praticable pour scène Rendez-vous de l'Anse	1 200 $					1 200 $	F.D.R.	L.C.
15	Tapis de sol pour le gymnase	1 370 $					1 370 $	F.D.R.	L.C.

16	Stores aux fenêtres, 110 St-Pierre Est	750 $					750 $	F.D.R.	L.C.
17	Achat d'infrastructures permettant le développement économique	À déterminer					À déterminer	Subvention et R.E.	L.C.
18	Mise à niveau de la plage de l'Anse-aux-Coques	En cours					À déterminer	R.E. et subvention	S.P.
19	Recharge de plage phase 2 (Eider)	En cours					À déterminer	R.E. et subvention	S.P.
20	Camion incendie	À déterminer					À déterminer	R.E.	S.P.
21	4 habits de combat, 10 appareils respiratoires + 12 parties faciales	137 460 $					137 460 $	R.E. / F.D.R. ou surplus	S.P.
22	Achat d'un camion 10 roues + équipement à déneigement	300 000 $					300 000 $	R.E.	T.P.
23	Programmation des réparations de l'asphate/ Inspection des infrastructures /Calendrier des priorités	À déterminer	À déterminer	À déterminer			À déterminer	À déterminer	T.P.
24	Améliorations des parcs, édifices municipaux et aménagements	4 000 $	4 000 $	4 000 $			12 000 $	À déterminer	T.P.
25	Phase 2 de la réfection du rang 3 Est et pose d'une conduite d'aqueduc	À déterminer					À déterminer	RIRL et R.E.	T.P. et H.M.
26	Station pompage eaux usées garage municipal (VR)	À déterminer					À déterminer	F.D.R.	T.P.
27	Panneau Bienvenue route 298 et rangs		À déterminer				À déterminer	Surplus ou F.D.R.	T.P.
28	Réfection de la toiture au 59, rue Saint-Laurent	À déterminer					À déterminer	R.E.	L.C.
29	Refaire les panneaux d'entrées routes 132 Est et Ouest		À déterminer				À déterminer	Surplus et F.D.R.	T.P.
30	Virées sur les rues Eudore-Allard et Tibo	À déterminer					À déterminer	Surplus et F.D.R.	T.P.
31	Compresseur et séchoir pour habits de combat à la caserne	5 500 $					5 500 $	F.D.R.	S.P.
32	Pompe à eau portative / scie à onglet / perceuse à pavage	3 500 $					3 500 $	F.D.R.	T.P.
33	Télémétrie poste de pompage PPI secteur Sainte-Luce	6 900 $					6 900 $	F.D.R.	T.P.
34	Mise à niveau du système de	15 000 $					15 000 $	F.D.R. et R.E.	S.P.

	communication radio pour le service des incendies (Matanie / Matapédia / Mitis)								
35	Aménagement du quai	En cours					À déterminer	Surplus	L.C.
36	Réfection de la rue des Érables et prolongement du trottoir de la rue Langlois jusqu'au 104, route du Fleuve Ouest	À déterminer					À déterminer	R.E.	T.P.
37	Créer l'image de marque et refaire le site Internet	En cours	À déterminer				À déterminer	Surplus et F.D.R.	ADM
38	Toilette fixe saisonnière au marché public	15 000 $					15 000 $	Surplus et F.D.R.	L.C
39	Réaménagement du garage des travaux publics pour respecter les normes de la CNESST	15 000 $					15 000 $	Surplus et F.D.R.	T.P.
	TOTAL	**515 080 $**	**4000 $**	**4 000 $**		**2 001 628 $**	**2 524 708 $**		

Fonctions

ADM : Administration
H.M. : Hygiène du milieu
L.C. : Loisirs et Culture
S.P. : Sécurité publique
T.P. : Travaux publics
F.D.R. : Fonds de roulement
R.E. : Règlement d'emprunt

ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie.

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder aux nettoyages de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!

Le Mot vert du mois – « Multiplateforme : Où s'en est? » - Février 2021

Bonjour à toutes et à tous,

Le 12 mars dernier, les MRC de La Matapédia et de La Mitis annonçaient un projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles situé à Saint-Moïse comprenant une plateforme de compostage, un lieu d'enfouissement technique et un écocentre. Le but est de réduire nos coûts de gestion des matières résiduelles qui augmentent chaque année et d'avoir enfin du compost à retourner aux citoyens. Lors de l'annonce, un site Internet a été mis en ligne afin de présenter et suivre le projet (ecoregie.ca/multiplateforme). Alors, où s'en est?

L'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) a débuté l'automne dernier. Le but de cette étude est de tout connaître sur le futur site et ses impacts potentiels (faune, flore, cours d'eau, milieux humides, hydrogéologie, archéologie, gaz à effet de serre, impacts sonores, la circulation, etc.), puis de trouver les mesures d'atténuation sur ces impacts potentiels.

Dans ce contexte, des consultations publiques ont été planifiées afin de connaître l'avis des voisins, des citoyens de La Matapédia et de La Mitis, des experts, etc. et ainsi avoir toutes les données en main pour une meilleure prise de décision, donc un meilleur projet pour nous tous. Ces consultations impliquent de faire des présentations en salle où chacun peut apporter son point de vue et poser des questions ou encore lors de rencontres en petit groupe pour discuter d'enjeux particuliers.

Puis : COVID-19. Les plans de consultation ont changé plusieurs fois et nous voyons aujourd'hui encore que les rencontres en présentiel ne pourront pas se faire à court terme.

Pour pallier cette situation, la RITMR Matapédia-Mitis tiendra une rencontre virtuelle afin de présenter le projet à toutes et tous, répondre autant que possible aux questions et recueillir les commentaires et suggestions des participants. Cette rencontre se tiendra par Zoom le mardi 16 février 2021 à 19h30. Inscription obligatoire via le www.ecoregie.ca/multiplateforme. Nous comprenons que ce n'est pas tout le monde qui a accès à Zoom, mais le contexte laisse peu d'options. Dès que possible, des rencontres en personne auront lieu.

Pour plus d'informations sur ce projet, visitez le www.ecoregie.ca, téléphonez au 418 775-8445, poste 1138 ou écrivez-nous au

matresi@mitis.qc.ca.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél. : 418 775-8445, poste 1138

CENTRE D'Action BÉNÉVOLE DE LA MITIS

DÉCLARATIONS DE REVENUS

Le Centre d'action bénévole de La Mitis peut vous offrir, moyennant une contribution volontaire, une assistance pour remplir vos déclarations de revenus simples.

Pour vos déclarations de revenus, vous êtes admissibles si votre revenu est inférieur à ce qui suit :

- Si vous êtes une personne seule : 25 000 $.
- Si vous êtes un couple : 30 000 $. Additionner pour chaque personne à charge supplémentaire 2 000 $.
- Si vous êtes un adulte avec un enfant : 30 000 $. Additionner pour chaque personne à charge supplémentaire 2 000 $.
- Les revenus de placement, tels que les intérêts et les dividendes, ne doivent pas dépasser 1 000 $ dans tous les cas.

Les déclarations de revenus pour les personnes décédées, subissant une faillite, ayant un gain ou une perte en capital, ayant un revenu de travail indépendant ou de location ou ayant des dépenses d'emploi ne sont pas admissibles.

Pour information : 418 775-4144 poste 221

POPOTTE ROULANTE

La popote roulante vous offre la possibilité de recevoir des repas nutritifs, chauds ou congelés, livrés à domicile par des bénévoles, 7 jours sur 7, le midi seulement. Au menu, des repas comprenant soupe, repas principal et dessert. À noter que les repas varient chaque semaine et que les diètes et aversions peuvent être respectées. Après inscription au service, vous serez amenés à choisir les jours où vous désirez recevoir vos repas. Il n'y a pas de nombre minimum de jours par semaine et vous pouvez annuler en tout temps en appelant au Centre d'action bénévole au plus tard à 9 heures le matin même de la livraison. Une facture vous sera envoyée à la fin de chaque mois. Le coût de chaque repas peut varier selon le lieu de votre résidence.

Vous êtes admissibles si :

- Vous vivez à domicile.
- Vous avez des limitations temporaires ou permanentes qui restreignent votre autonomie.
- Vous ne pouvez pas, pour des raisons exceptionnelles, subvenir à vos besoins alimentaires.

Pour information : 418 775-4144 poste 221

Horaire et consignes de la santé publique à la bibliothèque du secteur Sainte-Luce en ce début d'année 2021

- Ouverture les dimanches de 10 h à 12 h et les mercredis de 19 h à 21 h
  (seulement les dimanches en temps de couvre-feu).

- En arrivant à l'intérieur de la bibliothèque : port du couvre-visage pour les usagers de plus de 10 ans, lavage des mains et distanciation de 2 mètres.

- Les usagers déposent eux-mêmes les livres qu'ils retournent à la bibliothèque sur un chariot prévu à cet effet. Les livres retournés seront mis en quarantaine avant d'être disponibles pour le prêt.

- L'accès est limité au comptoir du prêt, mais il est possible de commander et de réserver des livres par courriel ou par téléphone. Il est aussi possible de choisir des livres sur place avec l'aide du bénévole, durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Si vous êtes membre de la bibliothèque, vous pouvez emprunter gratuitement des livres numériques, à l'adresse Internet :
www.reseaubibliobsl.qc.ca (onglet : Livres numériques).

Vous n'êtes pas abonnés à la bibliothèque ou vous avez besoin d'aide ou d'accompagnement ? Écrivez-nous par courriel, appelez-nous ou passez nous voir pour vous aider.

Nous vous aviserons dès que les rayons de livres seront à nouveau accessibles.

Courriel de la bibliothèque : biblio.luce@crsbp.net et
téléphone avec répondeur : (418) 739-4420, poste 8.

Les bénévoles de votre bibliothèque
municipale du secteur Sainte-Luce